

■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre • Languedoc-Roussillon • Limousin
 • Pays de la Loire • Rhône-Alpes ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher •
 Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique
 • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire
 • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Agglomération de Nevers • Angers Loire



Métropole • Blois • Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté •
 Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Orléans • Saint-
 Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Le Grand Roanne • Saumur Loire Déve-
 loppement • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire •
 Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire



RECUEIL DE MESURES TYPES COFINANCÉES

DÉMARCHE «INDUSTRIELLE» DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS
 DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS



Cette démarche est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

ANCRAGE OU ENFOUISSEMENT DES CUVES DE STOCKAGE

OBJECTIFS

Eviter l'arrachement des cuves de stockage légères (*polyester ou polyéthylène*) ou non pleines (fuel, eau de pluie...) et leur enlèvement par flottaison en cas d'inondation

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

Le renversement d'une cuve pas ou mal ancrée peut provoquer une pollution de l'environnement, mais aussi devenir un objet flottant dangereux pouvant percuter les bâtiments aux alentours et/ou provoquer une explosion.

Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

MISE EN ŒUVRE

Prévoir une assise de maçonnerie permettant un ancrage sûr de la cuve de stockage. Si la solution est techniquement impossible, pendant l'alerte, remplir la cuve d'eau par exemple (*attention à la compatibilité des produits*) ou lester le réservoir avec des élingues solides arrimées à des blocs de fonte ou toute autre solution disponible sur place.

MESURES ASSOCIÉES

Surélever au-delà de la hauteur d'eau attendue tout évent de cuve ou ouverture quelconque imparfaitement étanche ou mettre en place un système d'obturation automatique de l'ouverture en cas d'inondation.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemples de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

- L'enfouissement.
- La construction d'un coffre en béton enterré pour accueillir une cuve de même contenance avec double paroi.

Dans le respect du régime des aides *de minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en œuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loiret



TRANSFERT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE HORS ZONE INONDABLE

OBJECTIFS

Préserver physiquement les données informatiques vitales pour la pérennité et la poursuite des activités de l'entreprise et/ou de ses succursales.

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

La non-alimentation d'un serveur informatique peut provoquer, outre une perte des données, un arrêt total de plusieurs jours d'un site de production, et par effets domino celui de l'ensemble des succursales d'un groupe.

Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

MISE EN ŒUVRE

Identifier un site hors zone inondable compatible techniquement avec l'hébergement d'un serveur informatique.

MESURES ASSOCIÉES

Réaliser des travaux de sécurisation (*alarme anti-intrusion, système anti-feu*) et de climatisation (*régulation thermique*) du nouveau local au regard de la nature des équipements accueillis et de leur criticité pour l'activité de l'entreprise. Ces aménagements sont d'autant plus indispensables en l'absence de personnel affecté au nouveau site hors zone inondable.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemples de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

- La sécurisation électrique du serveur.
- La sécurisation du local par l'installation de systèmes anti incendie, anti intrusion et de vidéo surveillance.
- La régulation thermique.

Dans le respect du régime des aides *de minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en œuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loiret



SÉCURISATION DES INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES

OBJECTIFS

Eviter la détérioration des tableaux, des armoires de répartition, de commande et de signalisation ainsi que l'endommagement des circuits en cas d'inondation.

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

Les installations téléphoniques font partie des installations conditionnant le fonctionnement de l'entreprise.

MISE EN ŒUVRE

Rehausser au-delà de la hauteur d'eau attendue les installations téléphoniques avec reprise du câblage. Se rapprocher d'un professionnel pour effectuer toute intervention sur les réseaux téléphoniques.

Cette mesure n'évitera pas les coupures de réseaux pendant l'inondation.

MESURES ASSOCIÉES

Vérifier régulièrement l'étanchéité des raccordements des installations téléphoniques.

Faire contrôler les installations téléphoniques après inondation, avant leur remise en service.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemples de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

- Le déplacement de l'installation téléphonique.
- Le déplacement de la tête de ligne.

Dans le respect du régime des aides *de minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en œuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loir-et-Cher



Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

SÉCURISATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

OBJECTIFS

Eviter la détérioration du coffret électrique (*propriété EDF*), des disjoncteurs, des câbles, des prises de courant et des interrupteurs en cas d'inondation.

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

Les installations électriques font partie des installations conditionnant le fonctionnement de l'entreprise. Elles peuvent présenter un risque pour la sécurité des personnes en cas d'inondation (*électrocution*).

Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

MISE EN ŒUVRE

Rehausser au-delà de la hauteur d'eau attendue les installations électriques (*prises de courant, interrupteurs*), et pour le tableau si possible 50 cm au-dessus des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC). Disposer le réseau électrique en position haute pour mettre hors d'eau les circuits. Se rapprocher d'un professionnel pour effectuer toute intervention sur les réseaux électriques.

Cette mesure n'évitera pas les coupures de réseaux pendant l'inondation.

MESURES ASSOCIÉES

Prévoir l'achat ou la location d'un groupe électrogène.

Effectuer une coupure générale d'électricité avant la montée des eaux.

Faire contrôler les installations électriques après inondation, avant leur remise en service.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemples de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

- Le rehaussement des prises et interrupteurs.
- Le rehaussement des tableaux de distribution avec mise en oeuvre de circuits électriques descendants.

Dans le respect du régime des aides *de minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en oeuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loiret



AMÉNAGEMENT D'UN LIEU DE STOCKAGE

OBJECTIFS

Eviter l'endommagement ou la perte d'archives, de biens et d'équipements nécessaires à l'activité de l'entreprise.

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

L'endommagement ou la perte de certains biens et équipements peut être plus ou moins pénalisante sur la reprise de l'activité de l'entreprise.

Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

MISE EN ŒUVRE

Rehausser de manière permanente les archives, biens et équipements au-dessus des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC).

Vérifier avant l'aménagement d'avoir suffisamment d'espace disponible en hauteur pour permettre le stockage des éléments sensibles.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemple de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

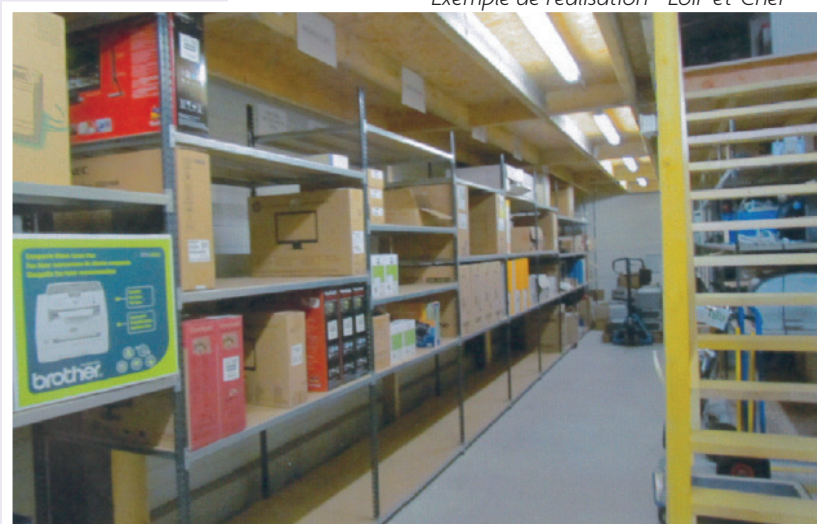
- L'achat de rayonnages pour assurer le stockage des éléments sensibles.

Dans le respect du régime des aides *de minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en œuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loir-et-Cher



CRÉATION D'UNE ZONE DE STOCKAGE HORS D'EAU

OBJECTIFS

Eviter l'endommagement ou la perte d'archives, de biens et d'équipements nécessaires à l'activité de l'entreprise. Disposer d'un espace de repli et de stockage temporaire lors de l'inondation.

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

L'endommagement ou la perte de certains biens et équipements peut avoir des conséquences plus ou moins lourdes sur la reprise de l'activité.

Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

MISE EN ŒUVRE

Création d'un espace en hauteur sur la superficie de plancher nécessaire.

MESURES ASSOCIÉES

Prévoir l'accès à ce nouvel espace (*escalier*) ainsi que son raccordement au réseau électrique existant.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemples de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

- La création d'une mezzanine.
- L'intervention sur le réseau électrique permettant d'assurer l'alimentation électrique du nouvel espace.

Dans le respect du régime des aides *de minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en œuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loir-et-Cher



MISE HORS D'EAU PERMANENTE DE PRODUITS SENSIBLES POUR L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

Eviter une pollution à l'environnement par le charriage et le renversement des produits chimiques stockés en cas d'inondation.

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

En cas d'atteintes constatées à l'environnement, la responsabilité de l'entreprise peut être engagée.

Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

MISE EN ŒUVRE

Mettre hors d'eau de façon permanente des produits sensibles pour l'environnement en rehaussant le local de stockage grâce à la création d'un plancher béton surélevé sur la surface concernée ou en aménageant des rayonnages au-dessus des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC).

MESURES ASSOCIÉES

Dans le cas d'une rehausse du plancher d'un local existant, prévoir la repose des cloisons, le déplacement des réseaux et parfois la rehausse des ouvertures.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemple de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

- L'aménagement d'un local phytosanitaire comprenant : la réhausse de la dalle, la repose des cloisons, les réseaux électriques et l'installation d'un bac de rétention.

Dans le respect du régime des aides *de minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en œuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loiret



MISE HORS D'EAU PERMANENTE DES ÉQUIPEMENTS SENSIBLES

OBJECTIFS

Eviter l'endommagement ou la perte des équipements sensibles tels que climatiseur, chauffe-eau et chaudière, nécessaires à l'activité de l'entreprise.

ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

Les éléments les plus touchés lors d'une inondation sont souvent les chaudières, climatiseurs et chauffe-eau. Leur endommagement ou leur perte peut être plus ou moins pénalisante sur la reprise de l'activité de l'entreprise.

Pour toute information :
Etablissement public Loire
02.38.64.47.70 • ddre@eptb-loire.fr

MISE EN ŒUVRE

Mettre hors d'eau de façon permanente les équipements sensibles identifiés en rehaussant les installations électriques (*prises de courant, interrupteurs*) en surélevant voire même en déplaçant ces équipements. Se rapprocher d'un professionnel pour effectuer toute intervention sur les réseaux électriques.

MESURES ASSOCIÉES

Effectuer une coupure générale d'électricité avant la montée des eaux.

Faire contrôler les installations électriques après inondation, avant leur remise en service.

AIDES PLAN LOIRE 2007-2013

Exemples de dépenses ayant été considérées comme éligibles :

- La surélévation des prises et des interrupteurs.
- L'intervention sur les réseaux électriques.
- L'achat de mobilier correspondant.

Dans le respect du régime des aides de *minimis*, les dépenses considérées comme éligibles peuvent être cofinancées jusqu'à 50 % par l'Union européenne (FEDER) et jusqu'à 30 % complémentaires par les collectivités partenaires.

AVERTISSEMENT

L'éligibilité pour la mise en œuvre de cette mesure sera étudiée au regard des obligations réglementaires éventuellement applicables (*Plan de Prévention du Risque inondation, régime ICPE ...*).

Exemple de réalisation - Loiret

